

Monsteroux

Milieu



- 2 **Le mot du maire**
- 4 **Les échos du conseil**
- 6 **Actualités**
 - Un nouvel employé communal
 - Les NAP
 - Ecole élémentaire de Monsteroux-Milieu
 - Bassin hydraulique de la Varèze
 - Art Singulier
 - Sou des écoles
- 13 **Vie associative**
 - Le Basket Club de Monsteroux
 - L'Association U.B.M.V.
 - Trophé du fair-play A.S.S.E
 - Groupe de marche de l'oviv
 - Le FC Varèze
 - A.C.C.A. Monsteroux Milieu
 - UJMM
 - Association des trois vallées
 - Liste des associations de Monsteroux Milieu
- 18 **Vie communale**
- 22 **Evènements**
- 24 **Informations pratiques**
- 30 **Liste des manifestations**
- 31 **Mémo pratique**

Le mot du Maire



Madame, Monsieur, Chers concitoyens,

L'année 2015 s'achève avec une deuxième année de restrictions financières qui nous ont été imposées.

Nous avons essayé de faire le plus d'économies possible. Mais plus nous en faisons plus on nous impose des obligations de compétences.

Dans un premier temps nous avons diminué nos frais de personnel en prenant comme agents techniques des contrats aidés. Nous avons également supprimé l'agent auprès de l'école primaire.

Cet agent n'avait pas lieu d'être car en primaire l'éducation nationale ne prévoit pas de personnel supplémentaire. C'était la première fois depuis longtemps que nous avons affecté une aide aux institutrices. Du temps où la commune pouvait se le permettre nous avons toujours accédé aux demandes, mais la conjoncture a changé et nous sommes bien obligé de faire face et « réduire la voilure ».

Voilà deux années que nous ne faisons presque pas d'investissement.

Nous avons malgré tout, grâce à la communauté des communes pu entreprendre la réhabilitation du gymnase.

Le coût de cet investissement n'est pas anodin, il se monte à la somme de 300 000 euros environ.

La couverture ainsi que l'éclairage et le sol sont en passe d'être refaits. Ainsi nous serons aux normes en vigueur.

Concernant l'éclairage, les économies de consommation d'énergie seront substantielles, nous devrions arriver à réduire la facture de 50% environ.

Pour le futur, les dirigeants du FC Varèze nous ont demandé une rénovation des vestiaires. Nous travaillons tous ensemble afin de trouver une solution pour ce chantier ambitieux. Il est vraiment indispensable de réfléchir à ce dossier en ayant à l'esprit qu'il faut absolument établir un plan de financement équilibré avec la CCTB, sans quoi le projet ne verra pas le jour.

Concernant les impôts locaux, c'est la première fois en vingt ans que nous aurons augmenté les impôts de 5%. Comme je l'ai déjà dit, j'ai demandé au conseil municipal de tempérer cette augmentation.

Pour pouvoir compenser le désengagement de l'état, il aurait fallu appliquer une augmentation d'au moins 20%. Ce qui dans mon esprit n'est pas pensable. Alors nous cherchons par tous les moyens à faire des économies. Il faut être conscient que cela ne se fera pas sans efforts de TOUS.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année, et vous donne rendez-vous le 17 janvier à 11h00 à la cantine scolaire pour les vœux du maire.

Jean-Paul MONTAGNIER

Mon ami Paul DATRY



Au printemps, nous avons eu la douleur de perdre un ami, Monsieur Paul DATRY. Celui-ci a été Maire de Monsteroux-Milieu de 1960 à 1989.

La maladie l'ayant contraint d'arrêter, ce grand homme de Monsteroux s'est retiré à Condrieu.

Paul a pendant de nombreuses années œuvré pour développer la commune et en particulier vers le milieu des années 1960 il a fait installer un tout à l'égout au Gontard.

C'était pour l'époque une innovation importante pour une commune de 250 habitants environ.

Il a été instituteur et directeur d'école au Gontard pendant plusieurs décennies. Nombre de parents et leurs enfants ont suivi son enseignement.

Je me rappelle que lorsque je suis arrivé à Monsteroux au début des années 1980, au collège de l'Isle les professeurs s'apercevaient très vite des enfants qui arrivaient de notre commune. Ils disaient à qui voulait les entendre que beaucoup d'enfants du Gontard avaient une instruction bien au dessus de la moyenne. Paul était seul pour faire les cours à 7 sections d'élèves de la maternelle au collège. Puis un autre instituteur a été nommé afin de l'épauler.

Paul grand humaniste s'est beaucoup investi pour le bien de la population, jusqu'à s'occuper des défavorisés, allant jusqu'à Corps près de La Mure afin d'aider des jeunes en difficulté. Il a fait de la politique au sens noble du terme. Il avait des convictions pures. Elles étaient ce qu'elles étaient mais chacun respectait son avis et il ne faisait aucune allusion politique dans la commune.

Il a été un des créateurs du « Sivom » de Beaurepaire, ancêtre de la CCTB.

Nous avons passé des heures à échanger sur notre Commune, toutes les réalisations qui ont été effectuées. Il m'a raconté bien des choses.

Sa passion pour l'église, lui qui n'avait aucune conviction religieuse, a été énorme. Il a découvert avec d'autres la fresque de l'église et a réussi à faire classer celle-ci aux monuments historiques dans sa globalité.

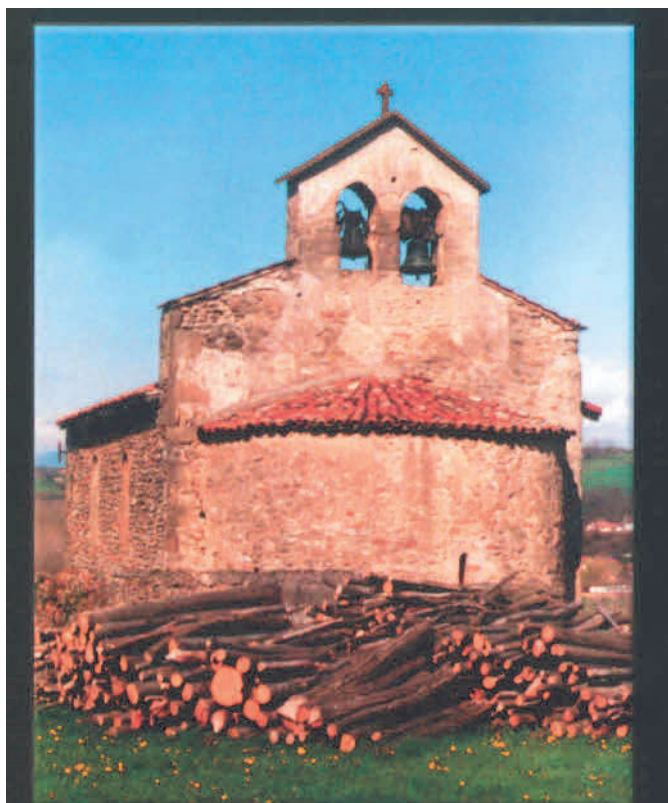
A ma connaissance c'est une des rares églises classée en entier dans l'Isère.

Sa passion l'a amené à écrire un livre sur cet édifice.

Beaucoup de choses seraient à dire sur cet homme, mais à ceux qui l'ont connu il manque beaucoup, à ceux qui ne l'ont pas connu, vous qui habitez Monsteroux-Milieu, vous lui devez beaucoup sans le savoir.

Nous aurons toujours une pensée pour vous PAUL.

Jean-Paul



Histoire de l'Église Saint-Laurent

Monsteroux-Milieu (Isère)

Paul Datry

Résumés des conseils municipaux

Conseil du Samedi 10 janvier 2015

- Décision modificative relative aux dépenses fonctionnement.

- Approbation des travaux de rénovation du gymnase et demande de subventions.

- Approbation d'une convention de fourrière avec la SPA.

Conseil du Jeudi 05 Mars 2015

- Approbation du remboursement des frais kilométriques de l'intervenante de la danse country pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

- Désapprobation de la proposition de convention avec la société ECOFINANCE diligentée par la CCTB relative à l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation.

- Approbation de la motion de soutien concernant le projet de la réalisation du CENTER PARCS sur la Commune de ROYBON.

- Question orale : Réflexion sur l'arrêt de l'éclairage public de la traversée du village entre minuit et cinq heures du matin.

Conseil du Jeudi 26 Mars 2015

- Adoption du compte administratif 2014 et approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de Beaurepaire.

- Affectation des résultats 2014.

- Vote des taux d'imposition taxes foncières et taxes d'habitation pour 2015.

- Adoption du budget primitif 2015.

- Approbation de la motion de soutien en faveur de la Clinique Saint Charles de ROUSSILLON.

- Adoption des propositions par le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) concernant la gestion de la

DU CONSEIL MUNICIPAL

redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution du gaz.

- Questions orales :

- Réflexion sur les travaux à effectuer suite aux crues d'octobre et novembre 2014,

- Lecture d'une lettre de M. RONJAT concernant les dégradations sur la propriété de la SCI les Ecureuils,

- Information sur la semaine de l'environnement.

Conseil du Jeudi 07 mai 2015

- Décision modificative concernant les dépenses de fonctionnement, les dépenses et recettes d'investissement.

- Approbation de l'adhésion à un groupement de commandes pour l'accessibilité des bâtiments communaux sur le territoire de la Communauté de Communes de Beaurepaire et signature de la convention proposée par la CCTB.

- Vote pour la participation des transports scolaires de VERNIOZ pour la rentrée scolaire 2015/2016.

Conseil du Jeudi 02 Juillet 2015

- Approbation du choix de répartition relative à la contribution au titre du fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC).

- Entérinement des états comptables ratifiant le transfert du SIERVB au Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) pour l'intégration du patrimoine de l'éclairage public.

- Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire suite à l'intégration d'un ouvrage d'art dans la voirie intercommunale au regard de sa situation géographique.

- Signature de la convention avec la CCTB de mise à disposition du matériel informa-

tique et multimédias dans les écoles.

- Décision modificative relative au remboursement du capital de la dette.

- Désapprobation de la demande de désaffiliation de Grenoble-Alpes Métropole au Centre de Gestion 38.

- Signature d'une convention avec le CNFPT.

- Fixation du prix du repas de la cantine scolaire pour la rentrée 2015/2016.

- Bilan des Nouvelles Activités Périscolaires

- Approbation pour la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé (CEP) entre la collectivité et le Syndicat des Energies du Département de l'Isère - SEDI

- Signature d'une convention avec la Commune de VERNIOZ relative au tarif des repas de la cantine scolaire pour les enfants de Vernioz.

Conseil du Lundi 27 juillet 2015

- Vote sur l'attribution des lots appel d'offres pour les travaux de rénovation du gymnase.

Conseil Jeudi 24 septembre 2015

- Adoption du projet de modification de l'article 6 des statuts de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire relatif à la prestation de services réalisées par la CCTB au bénéfice de ses commune membres.

- Habilitation de la CCTB à instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte de la Commune.

- Approbation de la demande d'autorisation sur l'extension de la station d'épuration des Blaches sur la Commune du PEAGE DE ROUSSILLON.

- Décision modificative suite à la mise en place du fonds de péréquation des ressources pour l'année 2015.

- Approbation du nouvel accord local de

ACTUALITÉS

Un nouvel employé communal



Nous avons un nouvel employé communal depuis le mois de mai 2015.

Monsieur CHEMINADE Dominique, a intégré notre équipe depuis Mai 2015.

Il est employé en tant qu'agent technique. Par ailleurs sa polyvalence lui permet de s'occuper de l'interclasse ainsi que des Naps

Dominique est sous contrat CUI (Contrat unique d'insertion) ce qui permet à la commune de bénéficier d'une aide de l'état à hauteur de 75% de son salaire.

Les NAP

Nouvelles activités périscolaires



Appel aux bénévoles pour les NAPS (Nouvelles activités périscolaires)

Après une première année positive et satisfaisante aussi bien auprès des intervenants que des enfants, la rentrée 2015 a été plus difficile.

Le personnel encadrant a en effet fortement diminué pour le même nombre d'enfants inscrits.

La commune fait donc appel à des personnes bénévoles qui souhaitent partager des activités avec les enfants. Si vous avez des idées et si vous êtes intéressés, vous êtes les bienvenus à la mairie pour en discuter.

Ecole élémentaire de Monsteroux-Milieu

Année scolaire 2015-2016

L'école élémentaire scolarise 71 élèves de la GS au CM2.

Les enseignantes sont Mme JAY avec les GS-CP, Mme BACCARD avec les CE1-CE2 et Mme MATMOUR avec les CM1-CM2.

Beaucoup de projets sportifs sont mis en place:

du foot et du rugby pour tous les élèves,

du hand -ball pour les élèves de CE1 jusqu'au CM2, de la natation au centre aquatique Aqualone de St Maurice l'Exil pour les GS, CP, CE1 et CM2,

de l'expression corporelle pour les CE2 et CM1 avec la création d'un spectacle (différent de celui présenté le jour de la kermesse) sur le thème des volcans en fin de session.

Les séances de foot, rugby et hand-ball sont assurées par des intervenants agréés et bénévoles.

La natation est financée par le sou des écoles et la commune et l'expression corporelle par le sou.

Les grands thèmes de cette année sont : les Volcans, le Moyen-âge et la danse.

Les enfants vont découvrir ces thèmes de différents manières.

Le jeudi 5 novembre toute l'école a assisté à un spectacle de danse à la salle du rocher de Beaurepaire dont le titre était « Volcans les forges de la vie ». Ils ont pu découvrir la danse contemporaine. Cette séance était suivie d'une exposition et d'un visionnage de film documentaire sur le thème des volcans.

Les élèves vont découvrir différentes danses grâce à la participation de per-

sonnes bénévoles et de Christine ROBIN notre intervenante de musique.

Ainsi le samedi 11 juin, lors de la kermesse un spectacle de danse sera présenté par l'ensemble des élèves de l'école.

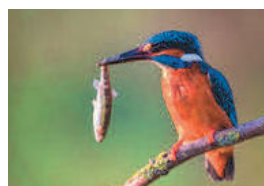
Pour continuer sur ces thèmes les élèves de CE et CM devraient participer à un voyage scolaire en Auvergne au mois de mai.

En parallèle, les élèves de l'école se sont investis dans une action citoyenne avec la récolte de fournitures scolaires afin d'aider deux étudiants à participer à une course en Afrique, le 4 L Trophy. Ainsi, les deux jeunes pourront amener ces fournitures aux populations locales en février 2016.

Une année avec beaucoup de projets pour des apprentissages riches et de belles expériences.

Bassin hydraulique de la Varèze

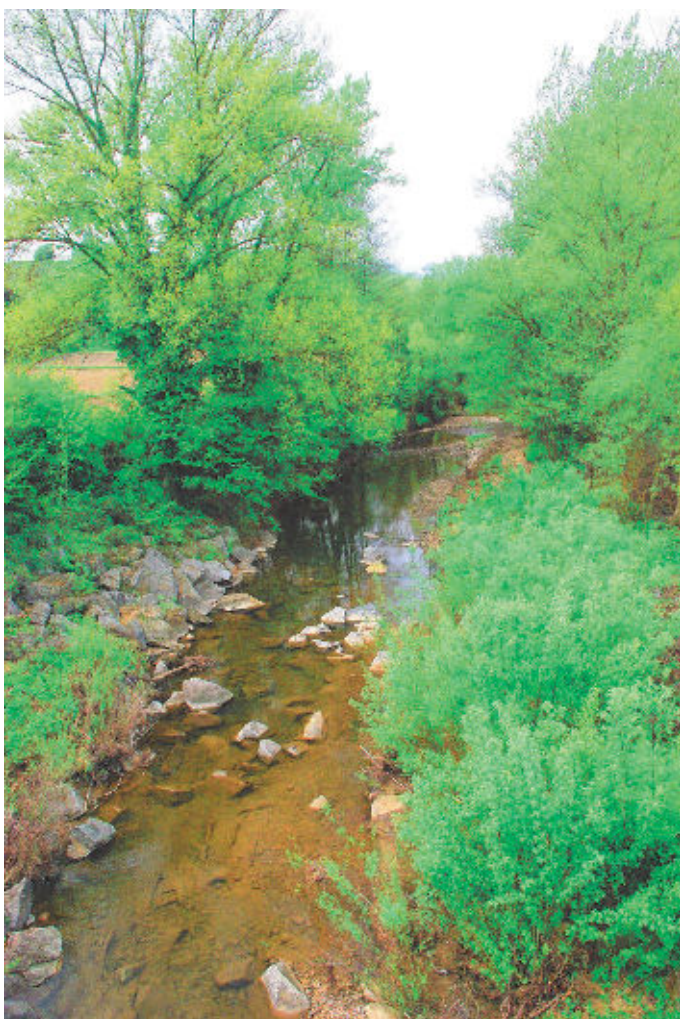
Information Varèze - Suzon - Saluant



Le SMIABHV fondé en 1973, regroupe 14 communes et 3 Communauté de Communes il gère la Varèze 40km. Le Suzon 10Km et le Saluant 8km. Le syndicat est financé essentiellement par les communes,

le conseil général et l'agence de l'eau RMC. Son siège est à la mairie de Monsteroux-Milieu. Le syndicat intervient sur les rivières uniquement à la demande de communes riveraines.

Dans un contexte géographique la Varèze est un affluent de rive gauche du Rhône au sud de Vienne. Elle prend naissance dans la forêt des Bonneveaux à 517m d'altitude et s'écoule d'Est en Ouest pour se jeter



Un peu d'histoire

La vallée de la Varèze possède son propre héritage patrimonial.

Un canal d'irrigation et de servitude hydraulique a été creusé d'Auberives/Varèze à St Alban du Rhône sur 7km500, datant du moyen âge en l'an 1250 son eau a fait tourner des moulins, des scieries, une usine de kaolin à Auberives/Varèze sans

compter les taillanderie, passementerie, moulin à plâtre etc... à l'époque c'était une véritable richesse industrielle qui faisait vivre la vallée sans compter l'irrigation des terrains agricoles. Son cours est parsemé d'anciens ouvrages portes, écluses et une vingtaine de ponceaux. Cet ouvrage est toujours en parfait état de fonctionnement et il est géré par une ASA qui a son siège à la mairie de Clonas/Varèze. Actuellement l'ASA compte 191 membres dont 95 sont utilisateurs du canal. Il alimente aussi l'étang de Chuzy à Clonas/Varèze.

La prise d'eau de ce canal est réalisée par un seuil de 20m de long dans sa totalité avec une hauteur moyenne entre le pied et la crête de 1m50 ancré dans la molasse.

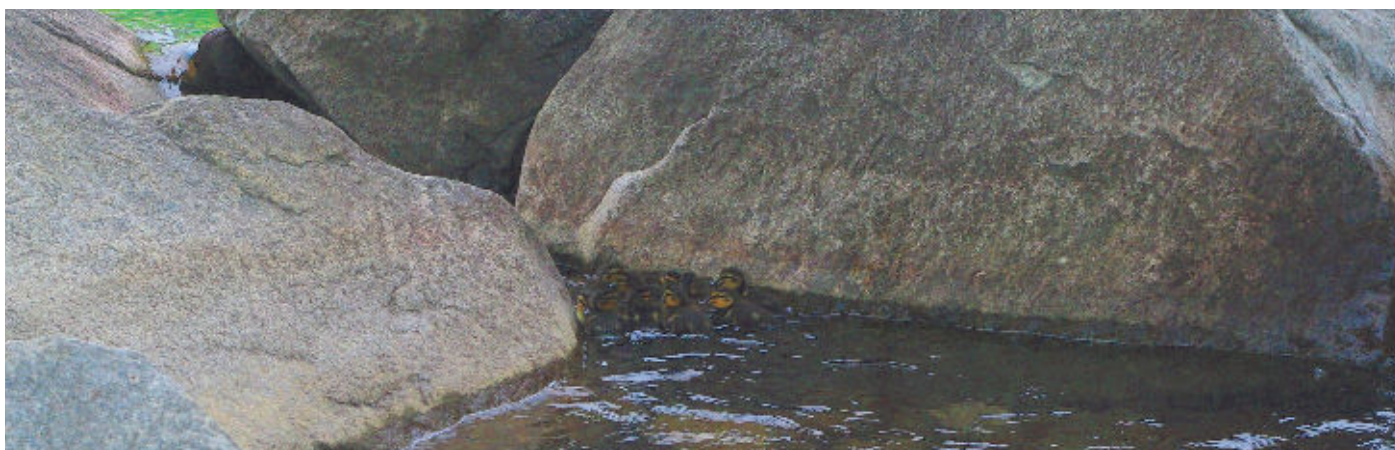
Un petit brin d'histoire pas mal du tout.

Côté administration ce n'est pas pareil !

La Varèze étant classée en liste 2 par l'administration depuis le Grenelle de l'environnement il est donc nécessaire d'assurer le transit sédimentaire et la libre circulation de la faune. Par conséquent, nous devons réaliser un ouvrage pour nous mettre en conformité avec le code de l'environnement article 214-17 et 18. La maîtrise d'ouvrage est portée par le syndicat de la Varèze. Une étude sur la restauration biologique et de la faisabilité de l'ouvrage est en cours, elle a été confiée au bureau d'étude Burgeap. Cette réalisation sera financée à 80% par l'Agence de l'eau, les 20% restants par les communes, la fédération de pêche, le CE de la Rhodia et l'ASA du bief.

Côté Saluant

Dans le cadre du contrat de territoire des corridors biologiques et des trames vertes et bleues du Parc Naturel du Grand Pilat Elargie nous devons assurer la continuité écologique au niveau de la vallée du Rhône en participant à la restauration et la végétalisation des berges du Saluant. Une première étude porte sur une restauration de la ripisylve de 2km300 au niveau de la commune de St Prim. Cette opération devrait aboutir à l'automne 2016, elle est



berges de la Varèze et du Saluant. Ces arbres souvent en très mauvais état sont récupérés et réduits en copeaux pour alimenter les grandes chaufferies de la région.

Cette année et cela depuis 2002 l'ONF réalise un entretien des berges sur 32 jours avec une équipe Prodépar de 6 ouvriers pour la réinsertion encadrée par un chef d'équipe forestier de l'ONF sous le contrôle du Syndicat.

Le siège du syndicat : Mairie de Monsteroux-Milieu 110, chemin de la Varèze 38122 Monsteroux-Milieu

Le Président du Syndicat de la Varèze
Max RIBAUD

Côté Varèze-Suzon

Nous avons passé l'année 2015 à réparer les dégâts occasionnés par les crues d'octobre et novembre 2014 et janvier 2015. Une dizaine de chantiers de première urgence ont été réalisés sur les communes de Monsteroux-Milieu, Vernioz, Assieu, Auberives, Cheyssieu, St Prim et Clonas/Varèze.

La majeure partie de ces dégâts ont été occasionnés par des chutes d'arbres volumineux qui ont créé d'importants bouchons et de cause à effet des arrachements de berges importants.

Ces travaux sont réalisés sur le budget des communes et sont subventionnés à 50% par le conseil général au titre des dégâts d'orage.

Actuellement nous procédons à l'enlèvement de ces végétaux dangereux sur les



Art Singulier

Une semaine d'Art Singulier et céramiques insolites dans la vallée de la VAREZE



L'exposition d'art singulier "Au fil des Arts" a été inaugurée le 09 octobre 2015 à la salle des fêtes de Vernioz. Elle s'est déroulée toute la semaine à l'initiative de l'association « Lepotofeux » dans différentes communes de la vallée de la Varèze avec le soutien des élus locaux de la CCTB, CCPR, l'association Figlinae

et la compagnie Nationale du Rhône.

L'Art singulier est un mouvement artistique contemporain français qui regroupe un certain nombre de créateurs autodidactes. Il est relié à une vaste mouvance « post art brut »

On ne peut pas parler d'Art Singulier et d'Art Brut sans parler de Louis Chabaud depuis 40 ans l'un des pionniers de cette mouvance. Il découvre son inspiration après avoir baigné dans l'impresionnisme.



Plusieurs artistes ont exposé leurs créations (céramiques, peintures, poteries, bois flotté) sur différents lieux Châlon, Saint Alban de Varèze, Monsteroz milieu et Monsteveroux

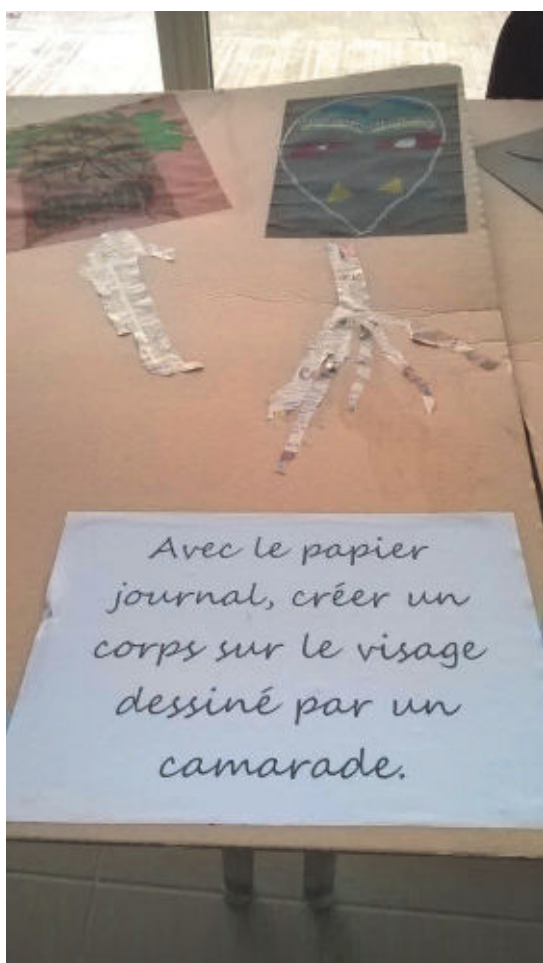
L'OVIV centre social de la vallée de la Varèze s'est associé au projet avec enthousiasme avec l'association «lepotofeux» pour proposer un cheminement artistique et une découverte des arts. Un remercie-

ment aux familles qui sont venus voir les créations des enfants et l'équipe des NAP(Marie laure, Dominique, Stéphanie enseignante et Floriane animatrice de l'OVIV qui ont accompagné les enfants dans ces réalisations Pendant les temps d'accueils, tous les enfants des communes de Vernioz et Monsteroz ont mis la main à la pâte. Artistes par nature ils ont pu s'évader dans un monde imaginaire, pétrir, construire, peindre, dessiner, créer des masques, coller, décoller ils ont pu porter un regard sur ce qui les entoure.



Ensemble ils ont créé et pris leur place dans ce dédale d'art. Ils ont réalisé aussi les totems qui ont servis de sentinelles pour suivre le sentier des artistes.

ACTUALITÉS



Et chacun, chacune, dès le réveil, le 9 octobre ont su ce qui se passait dans leur village, et ils ont suivi le fil des arts, après à chacun de s'en saisir et de parcourir cet espace de création en toute liberté.



Directrice du centre social de l'oviv
Hélène Gambier

email : hgambieroviv@hotmail.fr
Tel : 04 74 54 14 37



SOU RIRE **de** des **ECOLES** MONSTEROUX-MILIEU

L'assemblée générale du Sou des Ecoles primaire a eu lieu le vendredi 18 septembre pour renouveler le bureau et pour faire le bilan des différentes manifestations de l'année.

Le Sou participe au financement des cours de natation et d'expression corporel, des sorties scolaires, de la classe découverte etc... Cette année, grâce aux actions du Sou des Ecoles les enfants des sections CE et CM partiront en classe découverte. Celle-ci aura lieu du 18 au 20 mai 2016 à la Bourboule, en Auvergne. Les enfants pourront ainsi découvrir, de façon ludique, la région et ses volcans.

La contribution du Sou permet ainsi de diminuer la participation financière des parents. Le Sou peut également faciliter l'intégration des nouveaux venus.

Pour cela, nous organisons plusieurs manifestations :

* Soirée Tartiflette

Nous organisons une soirée tartiflette et jeux de société qui rencontre un grand succès. La tartiflette est préparée par les membres du Sou des Ecoles et quelques parents d'élèves. N'hésitez pas à venir nous donner un petit coup de main.

Cette année la soirée Tartiflette se déroulera le vendredi 12 février 2016.

* La Kermesse

La kermesse 2015 a débuté avec un beau spectacle réalisé par les maîtresses, avec le concours de Christine (intervenante en musique), et des enfants. De délicieuses Moules Frites (merci à nos cuistots) ont, ensuite, égayé nos papilles, puis au cours de l'après-midi nos enfants ont pu se distraire grâce aux divers jeux concoctés par les parents. Cette manifestation organisée en association avec le Sou de l'école maternelle intercommunale du Gontard se déroulera le 11 juin 2016.

* La Foulée des Coteaux

Pour la 27ème Edition de la Foulée des Coteaux, ce dimanche 29 novembre 2015, nous avons accueilli près de 300 participants.

Ce cross a lieu grâce à la mobilisation de chacun, parents d'élèves, habitants, enfants, adolescents et élus de la Commune et des Communes alentours, soit environ 80 bénévoles qui sont impliqués ce jour-là. Le bureau du Sou des Ecoles vous adresse ses plus sincères remerciements en son nom et pour les enfants de l'école primaire de notre village et espère vous voir nombreux lors des prochaines manifestations.



JLC MAINTENANCE //

Jean-Louis CARRAS

170 Chemin du Berod
38122 MONSTEROUX-
MILIEU

Téléphone : 06 15 23 34 60
Tél. Fax. : 04 74 16 80 41
Jeanlouis.carras@nordnet.fr

Réparation matériel de carrosserie
Agréé et spécialisé pour le matériel
BLACKHAWK

Le Basket Club de

Monsteroux

Vous invite à ses prochaines manifestations

Le Samedi 19 Décembre 2015 à partir de 15h00 :

Arbre de Noël du club pour tous les licenciés



Le Samedi 09 Janvier 2016 à partir de 14h00 :

Vente de galettes des rois (réservation conseillée)



Le samedi 30 janvier 2016 : Grand loto à partir de 20h



Le week-end du 4-5 juin 2016 :

Notre grand tournoi annuel

Le vendredi 17 juin 2016 à partir de 19h00

Tournoi de pétanque du club



Présidente : LABAT CHANTAL 04-74-84-17-55 email

: labatchantal@orange.fr

Venez consulter notre site internet : <http://www.ujbmonsteroux-basket.fr>

L'Association U.B.M.V.

L'association UBMV comprend les boulistes et sociétaires membres honoraires de Monsteveroux et la Vallée de la Varèze, elle est fédérée au Secteur Rhodanien. Un calendrier est établi pour le déroulement des concours sur les boulodromes de Montseveroux et Saint Alban de Varèze.

Cette année un concours de vétérans s'est disputé sur le boulodrome de Saint Alban.

Dans le cadre du calendrier scolaire NAP le mardi après-midi au boulodrome du Gontard, une équipe de boulistes bénévoles ont bien voulu faire découvrir le sport de la boule lyonnaise aux élèves de l'école primaire de Monsteroux Milieu.

A partir du mois d'avril les entrainements reprendront au boulodrome de St Alban de varèze ouvert à tous dans une ambiance très amicale.

Le 14 février 2016 à la salle polyvalente de Monsteroux Milieu l'Association UBMV organise une dégustation et vente de boudin, fricassée, saucisse et gueuse.

Président Christian CARRAS

Vice-Président Paul RIBAUD



La photo comprend les finalistes du concours vétérans

Trophé du fair-play A.S.S.E

Octobre 2015



Groupe de marche de l'oviv

Commune de Monsteroux-Milieu



L'année 2015-2016 a bien commencé pour les marcheurs de l'OVIV avec 77 inscrits. Bonne participation à chaque sortie avec un fort esprit d'équipe et de bonne humeur.

N'oublions pas que la convivialité est très importante. Toutes les sorties se terminent par une collation (boisson fraîche en pé-

riode estivale, vin chaud l'hiver et gâteaux confectionnés par les participants) merci à eux pour cet instant.

Les marcheurs se donnent rendez-vous tous les mardis après-midi à 13 heures 30 au stade du Gontard commune de Monsteroux-Milieu et se rendent sur le lieu de départ de la randonnée en faisant du co-voiturage. Celles-ci sont généralement de 10 à 12 kms pour une durée de 3 heures environ et aux beaux jours quelques randonnées d'une journée sont programmées avec repas tiré du sac.

Au cours de l'année, certaines traditions sont respectées, notamment les papillotes pour Noël, la galette des rois et les bugnes à mardi gras.

Un calendrier des marches est établi tous les 3 mois et affiché dans les mairies des communes environnantes.

Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

Pour tous renseignements s'adresser à Annie RIBAUD au 06 85 53 14 17.

Calendrier des marches :

- 10/11 : Limony
- 17/11 : Septème
- 24/11 : Saint Romain de Surieu
- 01/12 : Chalon
- 08/12 : Chonas l'Amballan
- 15/12 : Saint Cyr
- 22/12 : Buis
- 29/12 : La Chapelle de Surieu
- 05/01/16 : Eyzin Pinet
- 12/01 : Auberives-sur-Varèze
- 19/01 : Saint Sorlin de Vienne
- 26/01 : Savas

Le FC Varèze



Nos seniors 1, promus en Promotion d'Honneur Régionale ont, pour l'instant encore du mal à s'imposer mais progressivement et grâce au travail de nos éducateurs lors des entrainements (Cédric PRADELLE, Laurent SANCHEZ, Michaël PLOUVIN et André BALLERAND), ils progressent et à coup sûr vont parvenir à se maintenir à ce niveau Régional.



Le coup d'accélérateur au FC VAREZE, c'est l'axe formation et encadrement que le bureau tient à maintenir. Thibaut GAUTHERON est salarié en contrat d'apprentissage au club depuis septembre et à ce titre, fournit un énorme travail pour amener le club à s'organiser et ses éducateurs à se former. Avec Michaël PLOUVIN, notre responsable technique nouvellement diplômé CFF4 ils ont mis en place une formation interne de nos éducateurs que 4 ou 5 d'entre eux ont suivis ; En mars 2016 nous aurons également l'honneur d'accueillir une formation diplômante CFF1 dispensée par le District de l'ISERE.

Déjà 7 de nos éducateurs y sont inscrits. La démarche est donc bel et bien d'améliorer encore notre encadrement sportif et éducatif de façon à donner à nos licenciés le maximum de possibilités pour progresser dans leur sport favori.

Toujours côté formation un de nos jeunes licenciés Martin EVEN a brillamment suivi et validé sa formation arbitre officiel terminant 5ème sur 28 en octobre dernier.

Le mercredi 2 décembre, notre Ecole de Foot sera récompensée par le renouvellement du LABEL FFF. Ce sera AOSTE. Nous y serons.



Côté sportif, nos résultats sont variés pour toutes nos équipes. Nos féminines à 8 en entente avec CHEYSSIEU joueront cette saison encore leurs chances en EXCELLENCE du DISTRICT. Nos jeunes d'U9 à U17 jouent en entente avec le FC COLINES avec qui nous partageons également éducateurs.

Côté terrain, nous attendons le lancement définitif du projet de construction de 2 vestiaires supplémentaires à COUR mais aussi la « Réhabilitation » du stade du GONTARD où déjà des travaux ont été engagés grâce à l'UJMM et où un projet de rénovation de vestiaires est également en cours avec l'appui de la municipalité.

Côté festivités, la distribution des calendriers sera organisée par notre bureau et nos licenciés proposeront notre calendrier 2016 aux habitants de COUR et BUIS à la fin de l'année 2015.

Association des trois vallées



Est née le 10 octobre 2003, après deux rencontres avec les élus de 14 villages situés sur le territoire de la toute nouvelle Paroisse Mère Teresa. Ses statuts la définissent ainsi, poursuivant le but :

« de maintenir, de favoriser ou d'établir des liens entre les habitants des communes et villages suivants :

Chalon, Chonas, Les Côtes d'Arey, Cour et Buis, Estrablin, Eyzin-Pinet et Chaumont, Jardin, Meyssiez, Moidieu-Détourbe, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Reventin-Vaugris, Saint-Sorlin, Vernioz et Saint-Alban de Varèze, afin de faciliter la communication et l'entraide entre les jeunes, les familles et les personnes isolées, les personnes âgées. d'entretenir les relations nécessaires et créer un partenariat avec les municipalités et les associations de ces villages.

Elle a son siège à la Maison des 3 vallées, au 854, rue des potiers (ancienne école de la Rosière) à Estrablin.

L'Association est un lieu de débat, de rencontre, de solidarité, proposant des activités culturelles et festives afin de permettre aux habitants des différentes communes concernées de se retrouver et d'entretenir des liens. Elle est un carrefour d'initiatives solidaires, soutenant des projets et aidant à leur mise en œuvre, proposant le cas échéant des partenariats. Elle soutient des projets de développement en Afrique (Bénin, Congo) et à Madagascar.

A.C.C.A. Monsteroux Milieu



L'Association Communale de Chasse Agréée est composée de 34 adhérents.

Le dimanche 28 février 2016 une date

à retenir pour participer à un grand moment de convivialité.

Pour clôturer la saison les chasseurs organisent une matinée boudin à la chaudière et saucisse gueuse réalisés dans la plus pure des traditions de notre village. Venez nombreux, vous ne le regretterez pas.

Composition du bureau de l'A.C.C.A.

Président : Roland Michel

Vice-Président : MOUCHIROUD Pascal

Trésorier : RIBAUD Max

Trésorier-Adjoint : ROUX Thierry

Secrétaire : CARLUCCI Rocco

Secrétaire-adjoint : STERY Pierre

Membres actifs : PERRAT Denis, SERRAILLE Jean Pierre, TOGNARELLI Quentin.

UJMM

Union des jeunes de Monsteroux-Milieu

Organise un vide grenier le 28 Mars 2016

Nouveau bureau :

Président Mr TOGNARELLI Pascal

Co-Président Mr CARRAS Franck

Secrétaire Mr MAUCHERAT Thierry

Trésorier Mr TOURRAL Jean Pierre





Liste des associations

<u>A.C.C.A.</u>	Mr ROLLAND Michel 38 avenue Jean Jaurès 38150 ROUSSILLON	04/74/29/41/49
<u>FOOTBALL</u>	Mr JOURDAN Alain Le Rochet 38122 COUR ET BUIS	04/74/59/21/76 alain.jourdan@saint-gobain.com
<u>SOU DES ECOLES PRIMAIRE</u>	Mr ROULET Thierry 15 Chemin du Sabot 38122 MONSTEROUX-MILIEU	04/74/57/83/42 roulet.thierry@gmail.com
<u>BASKET</u>	Mme LABAT Chantal 31 Chemin de la Sablière 38150 VILLE SOUS ANJOU	04/74/84/17/55 06 12 65 56 81 labatchantal@orange.fr
<u>UNION DES JEUNES DE MONSTEROUX-MILIEU</u> Co-présidents	Mr TOGNARELLI Pascal 230 chemin du Berod 38122 MONSTEROUX-MILIEU	04/74/57/84/82 pascaltognarelli@gmail.com
	Mr CARRAS Franck 524 Chemin du Berod 38122 MONSTEROUX-MILIEU	04/74/57/89/12
<u>SOU DES ECOLES MATERNELLE</u>	Mme CARRET Cécile 2171 Route des Alpes 38150 VERNIOZ	06/32/76/46/77 cecile.carret@nordnet.fr
<u>O.V.I.V. Organisation de la Vie Intercommunale de la Vallée</u>	Mr LOUP Olivier 542 Chemin des Tours 38122 CHALON	04/74/57/87/70
<u>A.S.S.E. :</u> "Section des Supporters"	Mr MOUCHIROUD Charles 219 Route du pilat 38122 MONSTEROUX-MILIEU	04/74/57/83/65
<u>UNE VIE UN ARBRE ARBORETUM</u>	Mr FANJAT Gilbert 30 Avenue Pressensé 69200 VENISSIEUX	06/76/51/76/28
<u>EBS TEAM</u>	Mr JURY Thomas 424 Route du Pilat 38122 MONSTEROUX-MILIEU	04/74/57/80/04

Projet de foot en salle



12-17 ans



Suite à une forte demande des jeunes et à une volonté de l'OVIV à proposer une activité régulière sur les mercredis après-midi pour les jeunes de 12 à 17ans.

-Nous proposons aux jeunes des séances de foot en salle sur la commune d'Auberives sur Varèze, tous les mercredis après-midi de 14h30 à 16h.
-La possibilité de construire et de participer à un tournoi de foot
-Il y aura la possibilité de navette sur les différentes communes de la vallée de la Varèze. (Cour et Buis, Montseveroux, Monsteroux-Milieu, Chalon, Vermioz, Cheyssieu et Auberives sur Varèze).

Info au :

0474541437
0474168838

Référent : Mehdi Mèbarki

Début des séances après les vacances
le mercredi 4 novembre

Scéance de Foot en salle

Pour participer aux scéances de foot en salle

- Adhésion familiale au centre social de l'OVIV obligatoire de 10€
- Dossier d'inscription à remplir, certificat médical à fournir.
- Un forfait d'un montant de 20€ tous les 3 mois.

Etat civil

Naissances :



PARPETTE Samuel	13/01/2015
SIMONETTI Lena	07/03/2015
GOMEZ Olivia	27/03/2015
GANDON Mathys	21/05/2015
LAMRIBENE Massinissa	28/05/2015
SIMON Lyana	10/09/2015
CARION Maelyne	11/09/2015
KOCA Yeliz	14/09/2015
REMILLER Leo	29/09/2015



DECOLLONGE Éric DI PASTENA Lidia 11 Avril 2015
ORIOU Flavien GIRAUD Honorine 03 octobre 2015

Décès :



CARDINA Catherine
AIT MOKHTAR Ali
METRAL Louis

Mars 2015
Juillet 2015
Octobre 2015

Permis de construire

- Monsieur MONTAGNIER Jean-Paul
Construction d'une piscine
- Monsieur CARRAS Franck
Construction d'une avancée de toit
- Monsieur MARRON Thierry
Extension d'habitation
- Monsieur BROSSE Jean-Michel
Construction d'un hangar agricole
- Monsieur GOLETTA Francis
Réhabilitation d'une maison
- Mademoiselle GAGNEUR Anais
Construction d'une maison individuelle



Déclarations préalables.

- Monsieur BOUGNARD Herve
Couverture d'une terrasse existante
- Commune de Monsteroux
Réfection du gymnase
- Monsieur BALAT Stéphane
Construction d'une piscine
- Monsieur FERNANDEZ Roberto
Abri de jardin
- Monsieur CARNIERO Guillaume
Abri à bois
- Monsieur IGNARRA Pierre
Abri de jardin
- Monsieur SOARES Joseph
Construction d'une piscine
- Monsieur TOGNARELLI Pascal
Agrandissement d'une fenêtre et ravalement de façade
- Monsieur VERDE Fabrice
Installation de panneaux photovoltaïques



Photos d'antan



VIE COMMUNALE

...et d'aujourd'hui



EVENEMENTS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)



Le nombre de postes de téléalarmes a augmenté cette année 5 personnes bénéficient de ce service dans notre commune. Elles reçoivent chaque mois la visite des membres du CCAS qui effectuent les tests de vérification des installations. Le portage des repas préparés par le traiteur d'ASSIEU Mr TRUCHET concerne pour l'instant à deux personnes. L'équipe du CCAS se mobilise autour de projets concernant le maintien de l'autonomie des personnes âgées. Elle est également attentive aux problèmes de tous les âges de la vie.

N'hésitez pas à prendre contact auprès de la mairie. L'accueil se fait tout au long de l'année sur rendez-vous, en toute confidentialité.

Pour les fêtes de fin d'années l'équipe du CCAS a préparé un goûter pour fêter les 16 anniversaires de 70 à 90ans ; Cet évènement a eu lieu le jeudi 10 décembre 2015 à partir de 14h à la salle polyvalente. L'après-midi sera animée comme l'année passée par Mr CARAZ accompagné de son équipe chanteuse et musicien.



En parallèle nous avons procédé à la distribution des colis de Noël.



Pour information la rencontre des aînés se fait le 2ème jeudi du mois à la salle du conseil à la mairie un moment d'échange et de plaisir à se rencontrer autour d'un goûter préparé par les bénévoles. Toute l'équipe du CCAS vous présentent leurs meilleurs vœux, bonne et heureuse année 2016.



MENUISERIE GAGNEUR
MENUISERIE BOIS PVC ALU VITRERIE
GAGNEUR RAPHAËL
Portes sectionnelles et volets roulants
Calibat RGE

raphael.gagneur38@gmail.com
Tél: 04 74 57 83 89
Fax: 04 74 57 87 76
Port: 06 84 43 02 10
304 Chemin de Ratelon
38122 MONSTEROUX MILIEU

EVENEMENTS

Cérémonie du 11 Novembre

Le 11 Novembre nous avons célébré la cérémonie commémorative en présence de Monsieur le Maire et du conseil municipal .

De nombreux habitants dont beaucoup d'enfants ont assisté à cet évènement. Nous tenons à les remercier tout particulièrement pour leur participation.



Coupe du bois



Charte Forestière de Territoire
Bas-Dauphiné Bonnevaux
Contact : thomas.benet.cft@orange.fr

Propriétaires de parcelles forestières, ce document est fait pour vous !

La réglementation des coupes en forêt privée a considérablement évolué ces dernières années en vue d'une exploitation raisonnée et d'une gestion durable de la ressource. La loi d'orientation forestière de juillet 2001 en définit d'ailleurs les principaux aspects.

Parce qu'il est difficile de tout connaître de cette réglementation, le tableau ci-dessous vous permettra d'y voir plus clair **pour exploiter vos bois en toute légalité !**

QUELQUES POINTS DE REGLEMENTATION DES COUPES EN FORET PRIVEE

Ma forêt...	Type de coupe	Formalité à remplir
<u>...possède un PSG¹</u>	Coupe conforme au PSG ou destinée à la consommation personnelle (petits volumes : bois de chauffage, piquets...)	Aucune formalité = Coupe libre
	Coupe non conforme au PSG mais urgente	Demande d'autorisation préalable au CRPF ² (pas de réponse sous 15 jours = autorisation)
	Coupe non conforme au PSG ou PSG non agréé	Demande d'autorisation préalable au CRPF (réponse dans les 6 mois)
<u>...possède un autre document de gestion durable</u>	Coupe conforme au document de gestion (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion...)	Aucune formalité = Coupe libre
<u>...ne possède pas de document de gestion durable (cas fréquent)</u>	Coupe de plus de 2 ha enlevant plus de 50 % du volume des arbres de futaie ³ (hors peupleraie)	Demande d'autorisation préalable à la DDT ⁴ de l'Isère
	Autres coupes	Aucune formalité = Coupe libre
Le Défrichement : « opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière » ; dans un massif de plus de 4 ha (0,5 ha en situation alluviale).		Demande d'autorisation préalable à la DDT (interdit en EBC)



Toute coupe rase supérieure à 1 ha dans un massif forestier supérieur à 4 ha doit être reconstituée dans les 5 ans, par plantation ou régénération naturelle !

¹ Le Plan Simple de Gestion est un document de gestion durable de la forêt : OBLIGATOIRE à partir de 25 ha et FACULTATIF entre 10 et 25 ha (Une propriété soumise à PSG et qui n'en a pas (ou PSG expiré non renouvelé) est sous régime d'autorisation administrative et soumise à autorisation de la DDT pour toute coupe (hors autoconsommation)).

² Centre Régional de la Propriété Forestière (contact : R. PROVOST – 06 27 44 30 76 / romain.provost@crpf.fr).

³ Bois dont les arbres sont issus de semis naturels ou de plantations (≠ taillis : régénération naturelle par rejet de souche après coupe).

⁴ Direction Départementale des Territoires (service Environnement : 04 56 59 46 49).

SICTOM des Pays de la Bièvre

La gestion des déchets sur le territoire 2015-2016

Le SICTOM de la Bièvre assure le traitement des ordures ménagères (traitement mécano biologique et enfouissement des déchets résiduels), la collecte et le tri des déchets recyclables en vue de leur expédition vers les usines de recyclage, et l'enfouissement des refus de déchèteries (encombrants).

Il établit à chacune des Communautés de Communes membres une facture par trimestre en fonction des tonnages collectés ou apportés.

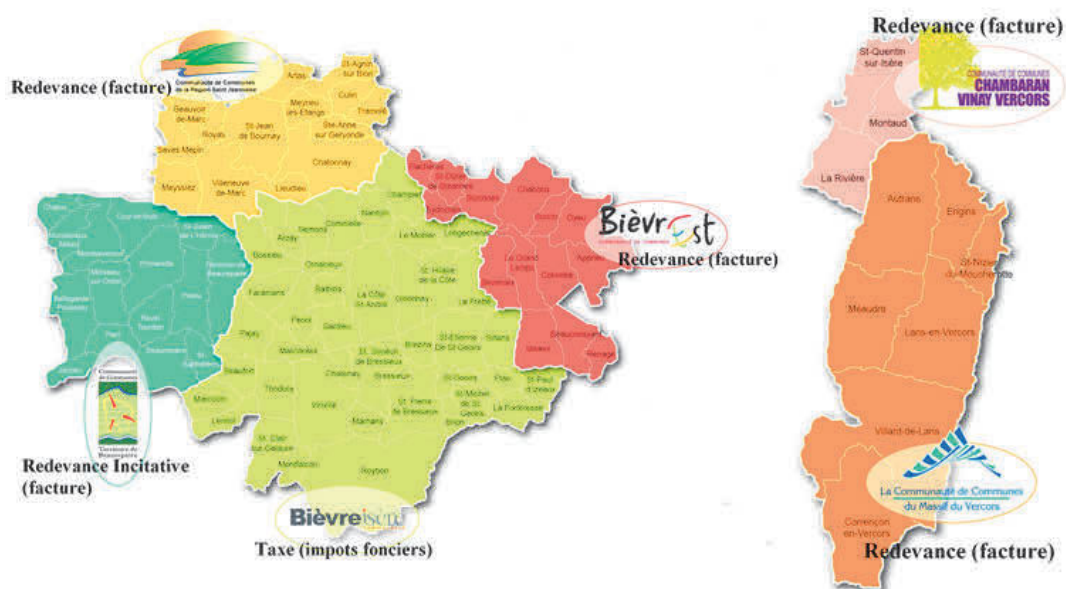
Ces dernières s'occupant de la collecte des ordures ménagères et de la gestion des déchèteries, répercutent le coût global de ce service aux usagers et aux professionnels. Pour cela quatre modes de financements sont possibles :

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : elle apparaît sur la feuille des impôts fonciers et est calculée comme la taxe foncière sur les propriétés bâties. Son montant varie donc en fonction de la valeur du logement. Pour les locataires, le montant est répercutée dans les charges locatives.

La Redevance Spéciale : elle complète la TEOM et correspond à la participation des professionnels (entreprises ou administrations) pour la collecte et le traitement de leurs déchets d'activités.

La REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : c'est une rémunération pour le service rendu aux usagers. Les collectivités sont libres de déterminer sa composition (part fixe, part variable selon nombre de personnes par foyer,.). Chaque foyer reçoit une facture correspondante.

La Redevance Incitative : c'est une REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) dont le montant varie en fonction de l'utilisation réelle du service. Elle est calculée en fonction de la quantité ou du volume de déchets produits par le ménage ou l'entreprise. Concrètement, cette redevance comprend : une partie fixe de contribution au service, similaire à un abonnement, destinée à couvrir au plus juste les frais fixes de collecte et de tri des déchets; et une partie variable calculée en fonction du poids ou du volume des ordures ménagères (qui couvre les frais de traitement de ces déchets) et qui inclut un forfait minimum.





La communication, point fort de la sensibilisation

Des vidéos qui permettent de donner des réponses sur la finalité et l'utilité du geste de tri sont disponibles sur www.sictom-bievre.fr/tri-recyclage-et-prevention/les-debouches-du-recyclage.

Le SICTOM de la Bièvre met à disposition des associations, collectivités, écoles... du matériel de tri pour leurs manifestations : poubelles de tri, affichage ... Ainsi que des gobelets réutilisables en partenariat avec le département de l'Isère.

L'essentiel de l'information sur les gestes de tri passe par la sensibilisation des enfants, c'est pourquoi le SICTOM intervient gratuitement dans les écoles. L'équipe de communication adapte chaque animation au niveau scolaire et accompagne les projets d'écoles sur demande des enseignants. Si vous souhaitez des renseignements : 04 74 53 82 32.

Des incivilités qui coûtent cher...



Eco Citoyen, Comment faire ?

Les déchets les moins chers à traiter sont ceux que l'on ne produit pas. Pour cela plusieurs solutions sont à notre portée :

Acheter moins de produits emballés, et si possible près de chez nous :

- En allant au marché hebdomadaire, rencontrer les producteurs en direct, sans oublier son panier
- Ne pas tout jeter dans la poubelle des ordures ménagères :
- En faisant le tri pour recycler, en donnant ce dont je n'ai plus besoin, en réparant, en louant ou en empruntant un outil, du matériel pour ne pas acheter ...
- En rapportant les médicaments à la pharmacie, les piles et les appareils ménagers au magasin et le reste à la déchèterie.
- Utiliser les stop pub sur la boîte aux lettres.
- Essayer d'utiliser moins de produits toxiques (entretien de la maison, pesticides au jardin, engrais) :

En essayant de faire du compost au jardin. Le SICTOM propose des formations gratuites au printemps.

- Faire des économies sur la consommation d'eau :
 - En récupérant l'eau de pluie pour arroser les plantes, les fleurs, le potager pour la chasse d'eau des toilettes.
- Faire des économies d'énergie :
 - En éteignant les appareils en veille (-11% sur la facture à la fin de l'année si toutes les veilles sont éteintes)

Plus d'info sur : www.sictom-bievre.fr

Infos pratiques

Communauté de Bièvre Isère

Plus que quelques jours avant les fêtes de Noël et du jour de l'an !

Les festivités approchent et vous êtes sûrement en pleine course aux cadeaux ou en panne d'idées... Pas de panique, l'office de tourisme est là avec sa boutique aussi bien garnie que la hotte du Père Noël.

Cette année, pensez local, offrez des paniers garnis de l'association des producteurs du Viennois au Chambaran (trois gammes de paniers au choix).

Pour les amateurs de musique classique, pourquoi ne pas offrir un cadeau original à l'effigie de Berlioz, et pour les plus sportifs, un superbe coffret rando avec 24 cartoguides sur tout l'Isère.

N'oublions pas les gastronomes qui pourront se faire plaisir toute l'année grâce à la «Carte gourmande»



Et pour les plus téméraires, nous vous proposons des bons cadeaux pour des baptêmes d'ULM à Volitude ou des stages de pilotage ou karting au Circuit du Laquais.

Si vous envisagez d'offrir un instant cooing, quoi de mieux qu'un bon cadeau au spa oasis? Finalement vous préférez faire plaisir tout en laissant le choix ?

Le chèque cadeau Bièvre-Isère se révèle être le présent idéal.

Impossible de ne pas trouver son bonheur parmi tous ces produits!

N'hésitez pas à vous rendre dans l'un de nos quatres offices de tourisme, l'équipe saura vous conseiller au mieux.

Pour consulter les horaires d'ouverture des offices de tourisme, RDV sur www.tourisme-bievrevallouire.com

Office de Tourisme.Société Publique Locale.

LA COTE SAINT- ANDRE 04742061143

4 agences BEAUREPAIRE, LA COTE SAINT- ANDRE, ROYBON, SAINT ETIENNE de SAINT GEOIRS.

Siège Social : 40 place du Maquis de Chambaran 38940 ROYBON

Tel : 04 76 36 2 586 (ROYBON)

Tel : 04 74 84 68 84 (BEAUREPAIRE).



PLATRERIE - PEINTURE - DÉCORATION
Revêtements sols et murs

S.A.R.L. MARRON Frères

sarl au capital de 8000,00 euros RCS Vienne B3988913090015 siren

Z.A DE VOSSERE 38200 JARDIN

TEL : 04 74 65 41 76

FAX : 04 74 85 03 89

Courriel : sarimarronfreres@aol.com TVA INTERCOMMUNALE FR 1190861509



Recensement militaire



Les jeunes de 16 ans, filles et garçons, ont l'obligation de venir se faire recenser en mairie, au cours du mois de leur naissance.

Nous vous rappelons que l'attestation de recensement est indispensable pour la présentation à certains examens.

Cartouches d'encre usagées



A déposer à la déchetterie de la Varèze.

Piles



Protégeons la nature

Une borne pour le recyclage des piles (bâtons et boutons) est à votre disposition à la mairie

Assistante sociale

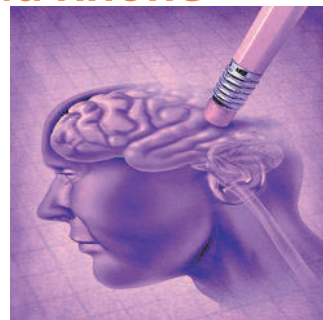
Si vous avez besoin d'une assistante sociale, téléphonez à la maison du département à Beaurepaire au 04.37.02.24.80 et demander le service social du département.

Portage de repas

Depuis le 01 janvier 2010, le Traiteur Pascal CRUCHE d'Assieu assure la confection et le portage des repas dans notre Commune.

Pour tous renseignements s'adresser à la Mairie.

Association Alzheimer Vallée du Rhône



Route de saint Sulpice,
38270 Jarcieu
Tel/Fax : 04.74.84.85.19

Gobelets réutilisables

Le conseil général met à disposition des associations des gobelets réutilisables. Ce service est gratuit pour les organisateurs. Pour les réserver, un formulaire est disponible sur le site internet du SICTOM ou du Conseil général. Lors de la manifestation le gobelet est consigné 1€ non récupéré si celui-ci n'est pas rendu. Le SICTOM demande une caution de 0,5€ par pièce, restitué au retour des gobelets (Chèque non encaissé). L'association garde 0,1€ pour sa trésorerie. Les gobelets sont récupérés et rendus au SICTOM à PENOL.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser en mairie ou au SICTOM au 04 74 53 89 32.

Liste électorale ...

Si vous avez emménagé à Monteroux-Milieu en cours d'année votre inscription sur la liste électorale n'est pas automatique. Pour figurer sur les listes électorales de notre commune vous devez vous présenter au secrétariat de la Mairie jusqu'au 31 décembre 2015 .

Le 31 décembre la Mairie sera ouverte de 10h00 à 12h00.

Séances des Conseils Municipaux



Ces séances sont publiques, ouvertes à tous. Elles sont annoncées sur le tableau d'affichage.

Tous les premiers jeudi du mois sauf exception.

Bouchons

L'association UN BOUCHON, UN SOURIRE collecte les bouchons de contenants alimentaires, (lait, eau, huiles, etc...) de toutes couleurs... Afin de soutenir cette association dans sa vocation humanitaire, les bouchons pourront être déposés à l'école maternelle pendant les périodes scolaires et la mairie hors périodes scolaires.

Bruits de bricolage et de jardinage



Rappel de l'article 9 de l'arrêté n° 97-5126 du 31/07/1997 du Préfet de l'Isère.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à

12h00.

Un peu de tolérance et de bon sens permettrait à tous de vivre en meilleure harmonie.

Avis aux propriétaires de chiens: Réglementation canine

Nous vous rappelons que les chiens de 1ère et de 2ème catégorie doivent être déclarés en mairie.

D'autre part plusieurs plaintes ont été déposées à la Mairie concernant les chiens divagants.

Nous vous informons que notre commune est associée avec la SPA de LYON, et que tout animal errant peut être capturé et remis à cet organisme qui ne le restituera à son propriétaire qu'en contrepartie d'une participation financière.

Déneigement

Par temps de neige, éviter de laisser les voitures en stationnement sur la voirie communale, afin de ne pas gêner le passage des engins de déneigement.

Par ailleurs nous vous rappelons qu'il appartient à chacun de déneiger l'accès à son domicile.

Pour les collégiens et les lycéens

Retirer rapidement un dossier "procédure neige" en Mairie.

Tél. : +33 (0)9.72.52.94.81
Fax : +33 (0)9.72.52.96.76
adatinfo@adat-informatique.fr
www.adat-informatique.fr
1821 Route de Milieu
38122 Monsteroux Milieu

MANIFESTATIONS

Premier semestre 2016

Janvier

- Vendredi 8 : Tirage des Rois ASSE à 19h00
Samedi 9 : Tirage des Rois Basket
Dimanche 17 : Voeux du Maire 11 H à la Cantine
Dimanche 24 : Moules frites FC Varèze
Samedi 30 : Loto du Basket

Février

- Vendredi 12 : Tartiflette Sou des Ecoles
Dimanche 14 : Saucisse Gueuses Boules/Varèze
Dimanche 28 : Boudin de la Chasse

Mars

- Lundi 28 : Vide grenier UJMM au Gontard

Avril

- Mercredi 20 et jeudi 21 : Stage de foot FC Varèze

Mai

- Vendredi 27 : Pétanque ASSE
Samedi 28 : ACCA Assemblée générale

Juin

- Vendredi 3 : Tournoi des arbitres de football
Samedi 4 et Dimanche 5 : Tournoi de basket
Samedi 11 : Kermesse des écoles
Dimanche 12 : AG FC Varèze

MEMO PRATIQUE

Horaires de la mairie

Lundi	13h30 à 17h30
Mardi	13h30 à 17h30
Jeudi	13h30 à 17h30
Vendredi	14h00 à 17h30
Samedi	9h00 à 12h00 (Semaines

paire uniquement)

Tel : 04 74 57 83 50

Fax : 04 74 57 89 78

Mail : mairie.monsteroux@territoire-de-beaurepaire.fr

Horaires de la POSTE

Horaires la poste de Cour-et-Buis (04.74.59.25.00) :

- LUNDI 9H15-12H00
- MARDI 9H15-12H00 - 14H00-16H00
- MERCREDI 9H15-12H00
- JEUDI 9H15-12H00 - 14H00-16H00
- VENDREDI 9H15-12H00
- SAMEDI 8H45-12H15

Le dépôt de courrier se fait jusqu'à 12H00 dernier délai.

- Vernioz : Aux p'tites courses du mardi au samedi de 08H00 à 12H00
A la Fontaine du lundi au samedi de 06H30 à 12H00 et de 15H00 à 19H30
- Montseveroux : Agence Postale chaque matin en semaine.

Numéros utiles

Gendarmerie	04 74 84 60 17
Pompiers	18
SAMU	15
N° Urgences	112

Tél Infirmières	06 29 33 57 48
Ostéopathe	06 21 87 53 79
Pour prendre rendez- vous	04 38 26 04 34

Déchetterie	04 74 20 39 16
La poste	04 74 59 25 00
Mairie	04 74 57 83 50

Horaires de la déchéterie de Montseveroux

Mardi	9h00 à 11h45 - 15h00 à 17h45
Mercredi	15h00 à 17h45
Jeudi	9h00 à 11h45
Vendredi	13h00 à 17h45
Samedi	9h00 à 12h15 - 13h30 à 17h45

Informations relatives aux bureaux de la sous-préfecture de Vienne

Les usagers peuvent réaliser de nombreuses démarches par voie électronique, notamment :

- Obtention de récépissé de création, modification et dissolution d'associations loi 1901
- Enregistrement des certificats de cession de véhicule
- Changement de domicile sur les certificats d'immatriculation

La liste exhaustive de ces démarches et de nombreuses informations sont accessibles sur le site www.isere.gouv.fr et en appelant le 3939 (Allô service public, appel non surtaxé).

Une permanence téléphonique est ouverte tous les après-midis de 14h à 16h, du lundi au vendredi, au 04 74 53 26 25.

L'ouverture au public se fait tous les matins sauf le mercredi, du lundi au vendredi, de 08h30 à 11h30.

En dehors de ces horaires, une boîte-aux-lettres extérieure est accessible aux professionnels et aux usagers pour tout dépôt de dossier.





Déjà plus d'une feuille sèche
Parsème les gazons jaunis,
Soir et matin, la brise est fraîche,
Hélas ! Les beaux jours sont finis !

On voit s'ouvrir les fleurs que garde
Le jardin, pour dernier trésor :
Le dahlia met sa cocarde
Et le souci sa toque d'or.

La pluie au bassin fait des bulles ;
Les hirondelles sur le toit
Tiennent des conciliabules :
Voici l'hiver, voici le froid !

Théophile GAUTIER